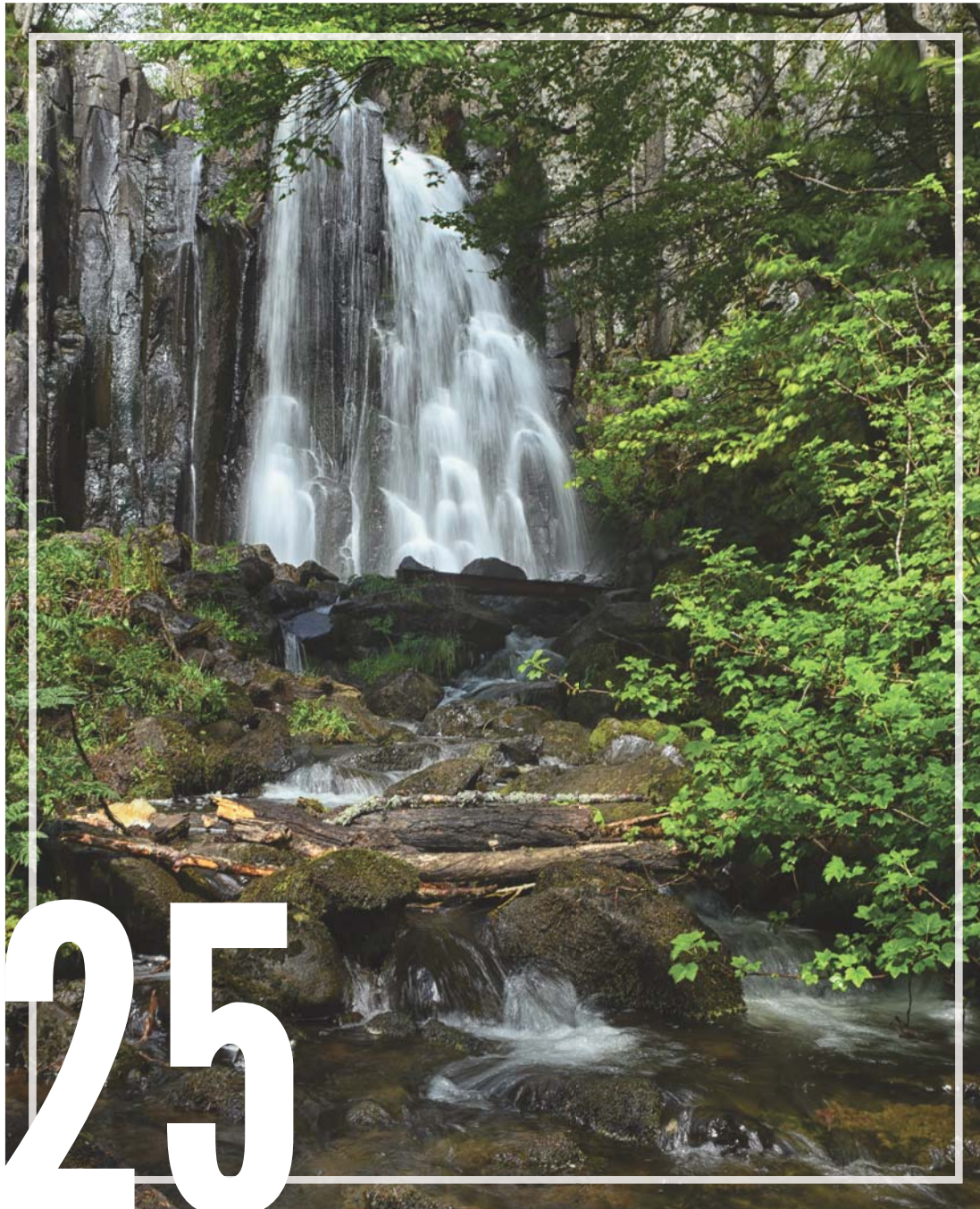




2025

21 MARS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Réunion de l'Assemblée départementale

Date de Publication : 26 juin 2025

PROCÈS-VERBAL | 01
DE SÉANCE

Conseil départemental du 21 mars 2025

Ordre du jour

N° Rapport	Titre	Rapporteur
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>	
25CD01-1	Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary pour accompagner la mise en valeur paysagère de la Station du Lioran	Didier ACHALME
25CD01-2	Dispositifs d'accompagnement des projets en faveur de l'hébergement touristique	Gilles COMBELLE
	<i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i>	
25CD01-3	Convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de l'aéroport d'Aurillac	Jamal BELAIDI
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>	
25CD01-4	Règlement intérieur du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) - Modifications	Marie-Hélène CHASTRE
25CD01-5	Fixation du taux plafond pour les structures relevant de la protection de l'enfance pour 2025	Marie-Hélène CHASTRE
25CD01-6	Modification du règlement intérieur du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)	Dominique BEAUDREY
25CD01-7	Conventions relatives à la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA)	Dominique BEAUDREY
25CD01-8	Actualisation des dispositifs Fonds Cantal Animation (FCA) et Fonds Cantal Animation Plus (FCA +)	Philippe FABRE
25CD01-9	Fonds Cantal Animation + : Attribution d'aides	Alain DELAGE
25CD01-10	Convention pluriannuelle de partenariat 2025-2027 entre le Conseil départemental et le SDIS	Bruno FAURE
	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>	
25CD01-11	Convention de Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire du Cantal pour la période 2025-2027	Gilles CHABRIER
	<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>	
25CD01-12	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	Jean MAGE
25CD01-13	Transfert de l'activité communication de Cantal Destination au Conseil départemental	Valérie SEMETEYS
25CD01-14	Personnel départemental - Tableau des emplois	Céline CHARRIAUD
25CD01-15	Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
25CD01-16	Compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
25CD01-17	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
25CD01-18	Règlement Intérieur du Conseil départemental du Cantal - Modification	Valérie SEMETEYS
25CD01-19	Mandats spéciaux	Jean MAGE
25CD01-20	Fixation pour 2025 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	Jean MAGE
25CD01-21	Autorisation lancement Appel à Manifestation d'Intérêt - Les anciens Haras Nationaux	Jean MAGE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 21 MARS 2025

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars à 9 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 7 mars 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Pierre MATHONIER

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Gilles COMBELLE
Annie DELRIEU donne pouvoir à Philippe FABRE.
Isabelle LANTUEJOL donne pouvoir à Vincent DESCOEUR.
Magali MAUREL donne pouvoir à Stéphane FRECHOU
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE

Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à Gilles CHABRIER à partir du rapport n° 11.

Le quorum est atteint.

Allocution d'ouverture de Monsieur le Président

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Simplement, avant de débiter, vous dire que Magali MAUREL donne pouvoir à Stéphane FRECHOU, Marie-Hélène ROQUETTE à moi-même, Jean-Yves BONY à Gilles COMBELLE, Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Vincent DESCOEUR et Marie-Hélène CHASTRE à Gilles CHABRIER car elles doivent s'absenter pour une réunion importante au Centre de gestion et Annie DELRIEU qui nous y représente donne pouvoir à Philippe FABRE.

Nous voilà réunis pour la première session de l'année 2025. Si bon nombre des rapports qui vous seront présentés consistent à adapter ou à déployer les politiques publiques que nous avons approuvées lors du vote du budget en décembre dernier, un certain nombre de rapports sont importants pour le Département, car nous allons valider – j'espère que nous le voterons – des décisions structurantes pour le territoire du Cantal.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il n'aura échappé à personne que le contexte national et international est pour le moins difficile qu'il concerne à la fois les volets politiques ou économiques. Les différents messages envoyés par les responsables nationaux, voire internationaux, tendent à générer une certaine inquiétude, voire à alimenter et amplifier un sentiment anxiogène auprès de nos concitoyens.

Sans revenir sur notre débat budgétaire, je rappellerai simplement que depuis 2022 l'État nous a transféré ou créé quelque 13 M€ de charges supplémentaires et en parallèle, il nous a même capé nos recettes. Il a ainsi entraîné plus d'une trentaine de Départements dans la tourmente financière. À périmètre constant, ils seront plus de 40 à la fin de l'année 2025. On peut se satisfaire que le Cantal n'y sera pas à la fin de l'année, mais il faut avoir conscience que nos marges de manœuvres s'amenuisent à vue d'œil. Les recettes des droits de mutation sur les transactions immobilières constituent une ressource à forte volatilité. On est partis de 13 M€ avant COVID ; nous sommes montés à quasiment 19 millions, pour nous retrouver à 13 M€. Les ventes immobilières ont chuté de plus de 33 % en l'espace de deux années. Ça impacte les DMTO sur le patrimoine sur l'immobilier cantalien, mais également une part importante de nos recettes sur la fraction de péréquation de ces DMTO.

À cet instant, je voulais remercier les agents de la collectivité qui se mobilisent au quotidien pour offrir un service public de proximité et de qualité aux Cantaliens et les directions qui doivent anticiper les exercices 2026 et 2027 qui seront les véritables rendez-vous budgétaires pour notre collectivité à passer avec des difficultés à surmonter. Je crois que, plus que jamais, notre responsabilité d'élus est d'agir avec lucidité. Dans ce contexte contraint et difficile, notre rôle de Conseillers départementaux, je dirais même notre devoir, est de maintenir une capacité d'action pour le Département. C'est aussi d'anticiper pour ne pas subir. Et il est surtout nécessaire d'investir pour préparer l'avenir.

Mes chers collègues, je crois qu'on peut dire aujourd'hui que, plus que jamais, nos concitoyens ont besoin de nous, et nous serons au rendez-vous.

Nos orientations sont claires au niveau du Conseil départemental : renforcer l'attractivité de notre territoire, protéger les plus fragiles et assurer un développement équilibré et durable du Cantal.

L'attractivité est bien évidemment un sujet qui me tient à cœur et c'est un travail qui a été engagé depuis de longues années. Je voudrais saluer à cet effet toutes les démarches qui avaient été initiées par mon prédécesseur, Vincent DESCOEUR, à l'époque. Depuis 20 ans, nous nous efforçons de développer la notoriété du département. On l'a fait à travers des manifestations sportives d'importance, on pense : au Tour de France et on espère pouvoir l'accueillir de nouvelles fois pour de nouvelles étapes, prochainement ; aux Étoiles du sport en son temps ; à la télévision avec les multiples reportages que nous essayons de glaner sur les journaux télévisés, mais également sur les émissions que nous avons pu accueillir, que ce soit La Carte aux trésors ou Des Racines et des ailes et

bien d'autres ; au cinéma, avec les longs-métrages que l'on a pu accueillir dans le département et que nous continuons d'accueillir ; à la BD ; aux événements commémoratifs, comme récemment les colloques sur Georges POMPIDOU qui nous ont permis d'avoir des couvertures nationales et ont contribué à faire rayonner le département.

L'attractivité est un travail permanent, c'est un état d'esprit, comme j'ai l'habitude de le dire et son résultat est collectif. Dans ce contexte national et international que l'on peut qualifier de « pas très enthousiasmant », l'annonce par l'INSEE, en début d'année, d'un solde positif de 173 habitants sonne comme un signal positif pour le Cantal et pour l'ensemble de ses acteurs. Cette tendance, puisqu'il s'agit bien d'une tendance positive... Souvenons-nous que l'année précédente, nous avions -150 ; la précédente c'était -300 et quelques, donc c'est vraiment une tendance à l'amélioration qui se conduit sur le département. Cette tendance doit nous encourager à poursuivre nos efforts dans ce sens.

L'attractivité repose d'abord sur la valorisation de nos paysages et de notre patrimoine naturel et c'est en ce sens que vous aurez à vous prononcer sur une convention entre le Syndicat mixte du Puy Mary et la Station du Lioran qui vise à favoriser la mise en valeur paysagère de la station et anticiper en parallèle le renouvellement du label « Grand Site » et d'imaginer également des possibilités de développement avec l'environnement des grands sites voisins, car nous avons certainement une carte à jouer à ce niveau-là.

Mais le Cantal, aussi nombreux que soient ses atouts, doit continuer à développer une offre d'hébergement touristique. Si nous avons engagé une démarche envers les propriétaires de résidences secondaires pour laquelle on commence à voir déjà les premiers résultats, cette démarche vise à mobiliser, à sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires à mettre sur le marché touristique, lorsqu'ils ne sont pas là, leurs hébergements pour augmenter notre capacité. Il vous sera donc proposé, en parallèle, de prolonger le dispositif de soutien aux meublés de tourisme privés. Et nous serons amenés au cours de l'année à définir les orientations touristiques pour le Département du Cantal.

L'attractivité dans un département rural, hyper rural, comme le Cantal, c'est aussi son réseau de transports ou ses infrastructures. Dans un territoire comme le nôtre, l'aéroport d'Aurillac est une infrastructure indispensable pour maintenir une ouverture du département au reste du pays et pour garantir à nos entreprises la capacité de rejoindre ou d'accueillir leurs clients et à nos habitants un accès rapide à Paris et au réseau national voire international. Donc il vous sera proposé de renouveler la convention avec Aurillac Agglomération qui régit le partage des charges, du fonctionnement et de l'investissement de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac.

Je voudrais maintenant évoquer le volet Solidarité de cette séance. Ne laisser personne de côté est bien un des grands objectifs qui nous mobilise, qui mobilise les agents de la Collectivité, qui mobilise aussi 68 % de notre budget. Il vous sera ainsi proposé d'ajuster différents règlements qui régissent le fonctionnement de différents dispositifs et de fonds, comme le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Fonds Solidarité Logement. Et puis, on se prononcera également sur les taux directeurs, concernant les établissements d'accueil d'enfants de l'ASE.

Par ailleurs, en lien avec l'ensemble des territoires, il vous sera proposé, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' initié par l'État que nous avons validé lors de notre session budgétaire, en décembre dernier, de poursuivre notre engagement à travers une convention qui associera l'ANAH, le Département et l'ensemble des EPCI pour atteindre cet objectif. Cette convention sera valable sur la période de 2025-2027.

Il vous sera également proposé de renouveler notre convention avec le SDIS. Face aux défis sécuritaires et aux évolutions réglementaires, nous nous devons de donner les moyens à notre Service départemental d'incendie et de secours de remplir ses missions. C'est pourquoi nous augmentons notre contribution pour 2025. Je vous rappelle que nous avons validé une progression de notre contribution de 5 %. 5 %, cela représente plus de 400 000 € et porte notre contribution annuelle pour 2025 à 8,1 M€ pour le Service départemental d'incendie et de secours. Mais pour assurer la sécurité des Cantaliens, il conviendra d'être en mesure de poursuivre notre soutien

pour financer des équipements stratégiques : le renouvellement de notre flotte, la modernisation bâtiminaire de nos centres de secours, mais également pour prendre en compte des investissements qui sont imposés par l'État, mais néanmoins importants, tel que le nouveau système de gestion des données NexSIS ou les systèmes de communication, puisque le système Antarès qui était national est appelé à être remplacé par le nouveau Réseau Radio du Futur.

Nous aborderons également une question financière. Comme je l'ai dit en introduction, nous faisons face à une chute des droits de mutation. Cette baisse fragilise les finances des Départements, y compris celles du Département du Cantal. La loi de finances a posé le principe d'une augmentation possible du taux des droits de mutation de 0,5 point. Il vous sera donc proposé d'activer ce principe, considérant qu'il n'affectera pas les primo-accédants.

Enfin dernier rapport d'importance, il vous sera proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le domaine des anciens Haras nationaux d'Aurillac. Ce site de 9,5 ha, peu ou prou, constitue pour le moment un centre de dépenses pour le Conseil départemental, mais il représente aussi un potentiel considérable pour le développement de projets économiques, d'immobiliers, touristiques ou autres. Cette mise en concurrence qui n'a rien d'obligatoire et de définitif, nous permettra de recenser les projets, de recenser le projet ou les projets qui présenteront un intérêt pour le développement d'Aurillac et du Cantal. En parallèle, le Conseil départemental pourra lui-même engager une réflexion sur des projets qui pourraient se développer sur ce site.

Voilà, mes chers collègues, les grandes décisions que nous serons amenés à prendre durant la matinée. Notre département a des atouts immenses, je sais que nous le partageons et nous devons être à la hauteur des défis qui se présentent à nous. J'en ai terminé de mes propos liminaires.

Y a-t-il des demandes de prise de parole avant que nous débutions l'examen des dossiers ? Je n'en vois pas.

Avant de débiter l'étude des rapports, je vous propose de valider le procès-verbal de la dernière session de 2024.

Approbation du procès-verbal de la session du 16 décembre 2024

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Donc, sur le procès-verbal de la dernière session, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Celui-ci est approuvé et je vous en remercie.

Je pense que je dois définir aussi un secrétaire de séance et ce serait donc par ordre alphabétique au tour de Pierre MATHONIER.

Je vous propose donc d'ouvrir l'examen des dossiers par le rapport n° 1 qui concerne la convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Puy Mary pour accompagner la mise en valeur paysagère de la Station du Lioran. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

1- Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary pour accompagner la mise en valeur paysagère de la Station du Lioran

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Bonjour à tous et à toutes. Ce rapport porte sur le renouvellement du label Grand Site de France du Puy Mary qui nécessite un renforcement des liens avec la Station du Lioran et le Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal. Ce partenariat stratégique vise à garantir une cohérence environnementale et esthétique, tout en préservant bien entendu le caractère naturel du territoire.

Les objectifs de ce partenariat permettront d'accompagner la requalification de la Station du Lioran en intégrant des principes d'aménagements respectueux de l'environnement, d'identifier la Station du Lioran comme une porte d'entrée du Grand Site de France Puy Mary en améliorant l'accueil touristique durable et d'assurer un suivi cohérent des projets de revégétalisation, de rénovation des infrastructures et de gestion des flux touristiques.

Ce partenariat, non prescriptif, permettra de renforcer la cohérence paysagère et de soutenir le développement durable de la Station du Lioran, tout en valorisant l'accueil touristique et en préservant l'authenticité de notre territoire.

Je crois qu'on ne peut que se féliciter d'un partenariat, vu les travaux qui ont été faits au Puy Mary, pour ceux qui y sont allés, pour avoir une cohérence au niveau de nos deux sites emblématiques et portes d'entrée sur le massif.

Donc il vous est demandé de voter pour ce projet de convention entre le Syndicat Mixte du Puy Mary et la Station du Lioran.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, d'abord remercier bien sûr Didier de la présentation de ce rapport qui me semble important pour notre territoire et peut-être vous donner quelques compléments d'information qui justifient cette initiative entre le Conseil départemental et le Syndicat Mixte du Grand Site du Puy Mary. Le Conseil départemental est le premier contributeur du Syndicat Mixte du Grand Site et, suite au dernier label en 2018, le ministère nous avait demandé de mettre en cohérence le territoire. C'est ce que nous avons fait au cours de ces six dernières années, en intégrant les Communes notamment de Thiézac, Saint-Jacques-des-Blats et Laveissière. De ce fait, la Station du Lioran se trouve désormais intégrée au périmètre du Grand Site et, dans ce cadre-là, il nous est apparu nécessaire qu'une convention puisse être établie, afin de formaliser les différentes actions que nous menons sur ce sujet. Le Lioran constitue bien sûr un poumon économique important, et au-delà de ça, c'est une porte d'entrée privilégiée pour le Grand Site, notamment avec la possibilité – même si les trains ne sont pas toujours aussi nombreux qu'on le souhaite – d'accès par la gare du Lioran et notamment par Font d'Alagnon qui constitue une porte d'entrée pour accéder aux crêtes du volcan d'une part. Et comme l'indiquait le Président dans ses propos liminaires, l'idée de connecter l'ensemble des grands sites de notre région et même un peu au-delà, notamment le grand site du Puy-de-Dôme et le grand site du Puy Mary, sur le volet touristique : ça s'est formalisé l'année dernière en renforçant l'itinéraire de randonnée qui part du Puy-de-Dôme jusqu'au Puy Mary, mais au-delà de ça, notamment avec le Grand Site (en démarche) de Conques qui associe quelques communes cantaliennes, de connecter à la fois le grand site du Puy Mary, le grand site de Conques et notamment aussi celui (dans le Lot) de Rocamadour, à travers un projet qui nous tient à cœur, et j'en parle souvent, sans pour autant avoir réussi à en faire un axe structurant et touristique de premier plan, la Via Arverna. La Via Arverna traverse de part en part et Didier ACHALME le sait bien,

en rentrant chez lui à Massiac, et en sortant à Laroquebrou pour rejoindre Rocamadour. Je pense qu'avec cet itinéraire qui a aussi l'avantage de traverser la ville préfecture, je crois important qu'on puisse travailler avec ces grands sites pour renforcer l'attractivité bien sûr du département, mais de tous les départements limitrophes, en rendant cet itinéraire de plus en plus opérant, parce que vous n'êtes pas sans savoir (pour ceux qui connaissent bien l'Aubrac) la surfréquentation qu'il y a sur la Via Podiensis qui part du Puy et qui rejoint le Lot. Donc je pense que le Cantal, dans son cadre tout à fait intéressant pour la pratique de la randonnée, a un véritable levier pour à la fois renforcer bien sûr l'attractivité, mais le volet touristique de l'ensemble du Cantal. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je crois qu'effectivement, ce qui est important, c'est le renouvellement du label, parce que ça a une réelle portée, c'est de nous intégrer, puisque nous sommes cernés ou tout du moins sur un axe de passage entre le Puy-de-Dôme, Conques, voire Rocamadour. On a des fréquentations touristiques qui sont à minima de 500 000 visiteurs au nord et au sud. Maintenant, à nous de nous mettre en ordre de bataille, pour pouvoir en bénéficier dans le département. Et le fait de pouvoir intégrer, dans la réflexion, la Station du Lioran, prochainement, nous aurons une réunion avec les acteurs du territoire pour évoquer les projets d'aménagement et de développement de la station, intégrer un volet paysager, ne peut être que positif.

Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Président. Je rebondis sur les propos de Philippe FABRE, sur l'intérêt d'ouvrir la Via Arverna, que ce soit pour l'Agglo d'Aurillac et particulièrement pour la Ville d'Aurillac, on a fait un travail, je crois, qui pourrait aboutir de façon positive pour créer une halte pèlerine sur le quartier Saint-Géraud. On partage totalement cette ambition touristique, puisque, avec le passé historique et notamment cette voie où il y a des traces visibles d'un chemin jacquaire, ça contribuera à augmenter la fréquentation du territoire en matière touristique.

On partage aussi l'ambition, sur le site du Lioran, d'avoir des équipements structurants. À ce titre, peut-être pourrait-il être fait un point sur le Grand Phénix, puisque les bâtiments sont déconstruits. Je crois que l'opération est maintenant un champ disponible pour les projets. Est-ce que vous pourriez nous indiquer les projets à venir, ou, en tout cas, dans quelle perspective ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Aujourd'hui, sur le site du Grand Phénix, puisque ce n'est plus qu'un terrain nu qui est constructible, on a engagé un appel à projets. On attend les retours. On sait aussi que des partenaires potentiels attendent la réunion de la semaine prochaine pour savoir quel est le projet global de développement ou d'avenir de la Station, pour éventuellement se positionner.

Ce qui me permet de dire aussi qu'au niveau de la station (je parle de l'opérateur), la SAEM Super Lioran pour les remontées mécaniques, on a passé les 6 millions, on n'atteindra peut-être pas les 6,1 millions, mais on a passé les 6 millions qui étaient le premier objectif. La fermeture de la Station est actée pour dimanche soir, conformément au programme que nous avons imaginé en termes d'ouverture, puisque les conditions météorologiques ne sont pas forcément favorables pour la suite. Donc le comité de direction a validé le fait de dire « on ferme la saison/la station le 24 mars ». Voilà le petit point que l'on pouvait faire sur ce dossier-là.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole sur cette convention de partenariat, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 2, sur les dispositifs d'accompagnement des projets en faveur de l'hébergement touristique et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

2- Dispositifs d'accompagnement des projets en faveur de l'hébergement touristique

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. On vient d'aborder une thématique touristique avec le Grand Site du Puy Mary et le Lioran. C'est tout ce qui fait l'attractivité de notre territoire. Au-delà de ces sites, nous en avons plein d'autres sur le territoire : les Gorges de la Truyère, les Pays d'art et d'histoire, nos villages remarquables, nos lacs Saint-Étienne-Cantalès, Enchanet, la Truyère, etc. et il y a aussi nos producteurs locaux qui font tout ce qui porte l'attractivité de notre territoire.

Mais, pour que les gens viennent et surtout restent sur notre département, il faut des hébergements. Or, notre territoire est un petit peu en souffrance par rapport au nombre de lits et à leur qualité. Aujourd'hui, on constate une baisse du nombre de lits touristiques. Vous le savez tous, vous le constatez sur les territoires, la difficulté de la petite hôtellerie indépendante et sur l'offre d'hôtellerie de plein air, une qualité assez moyenne du parc. Néanmoins, le Département ne reste pas les deux pieds dans le même sabot (si vous me permettez l'expression). On est toujours dans l'innovation et dans la proposition, puisqu'aujourd'hui, on a lancé dernièrement, avec les Communes qui étaient volontaires, une campagne de sensibilisation des propriétaires de résidences secondaires, pour voir un petit peu comment on pouvait mobiliser ce parc qui est souvent vide sur notre territoire, mais ce n'est pas l'objet de notre rapport.

L'objet du rapport que je vous présente aujourd'hui, c'est celui de la création/modernisation des meublés de tourisme et des équipements complémentaires que sont les chambres d'hôtes. Depuis les dispositifs d'aides que nous avons prorogés jusqu'aux 31 décembre 2024, le Département a, sur la période 2020-2024, supporté/aidé une trentaine de dossiers avec des aides à hauteur d'à peu près 260 000 €, pour ces dossiers sur les hébergements touristiques. C'est à peu près 180 lits touristiques qui ont été créés.

Donc, il est proposé de reconduire ces aides et ces engagements du Département en faveur du développement et de la qualification des hébergements touristiques, en maintenant à l'identique les dispositifs d'accompagnement que nous avons jusqu'à maintenant et de les poursuivre jusqu'au 31 décembre 2027. Ces aides concernent la création et la modernisation des meublés de tourisme, d'une part, et d'autre part, la création et la modernisation des équipements complémentaires des chambres d'hôtes. Vous avez, dans le rapport, les modalités d'attribution et d'accompagnement du Département qui concernent les meublés et les chambres d'hôtes privées. Ces modalités sont les mêmes que celles que nous avons précédemment.

Il vous est demandé :

- de valider ces dispositifs d'aide en faveur des hébergements meublés et chambres d'hôtes,
- de valider la date d'échéance des dispositifs jusqu'au 31 décembre 2027,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver l'attribution de ces subventions, en application des dispositifs concernés.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des questions ou autres, par rapport à ce rapport ? Je vous rappelle qu'en parallèle, lié à l'attractivité, et notamment sur les logements permanents, actuellement, je fais des réunions cantonales avec les élus départementaux de chaque canton en précisant que l'on ne soutient plus la réalisation de meublés de tourisme

communaux, préférant que les immeubles communaux soient dédiés pour l'accueil d'habitants permanents. Par contre, on reste sur des meublés touristiques auprès de privés. Et donc là, on prolonge notre dispositif, et, comme je le disais en introduction, on sera certainement amenés durant l'année à se positionner sur les grandes orientations en termes de politique touristique au niveau départemental.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 3, convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de l'aéroport d'Aurillac et c'est Jamal BELAIDI qui nous le présente.

3- Convention relative à la gestion et au financement des charges d'exploitation et d'investissement de l'aéroport d'Aurillac

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le Département porte la liaison Aurillac-Paris, via une Délégation de Service Public cofinancée par convention par l'État, la Région, Aurillac Agglo, et la CCI.

Parallèlement, Aurillac Agglo assure la gestion et l'exploitation de l'aéroport d'Aurillac dans le cadre d'un budget annexe. Par convention, le Conseil départemental contribue à 50 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement préalablement validées, de ce budget annexe. Le montant de la contribution en fonctionnement s'est élevé à 450 000 € et en investissement à 190 000 € sur la période 2022-2024. Cette convention arrive à son terme, aussi, l'objet du présent rapport est de proposer une nouvelle contractualisation pour trois ans dans le prolongement des conventions antérieures.

Dans ce cadre et pour envisager le développement de l'aéroport, des investissements conséquents sont mis en perspective par Aurillac Agglo, comme l'allongement de la piste pour accueillir de nouvelles liaisons. Ces investissements, qui ne pourront voir le jour sans cofinancement, sont à l'étude à ce stade.

C'est un rapport qui a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour me féliciter de l'entente qui règne entre les deux Collectivités sur ce sujet, puisque le sujet de l'aéroport et de la ligne aérienne est indispensable à notre tissu économique en premier, mais aussi à l'attractivité touristique de notre territoire. Il y a des propositions qui ont été faites par les services de l'Agglo de rallonger la piste, d'intégrer dans la salle d'attente des équipements de sécurité et par là même d'augmenter la capacité de la salle d'attente qui est trop étroite. Il y a aussi des réflexions sur des équipements concernant les pompiers, toutes les aménités qui peuvent être autour de cet aéroport qui, je le rappelle, est un des équipements les plus anciens de l'Agglo et qui va nécessiter, que ce soit pour des normes thermiques ou des normes de sécurité, de faire des investissements conséquents qui pourront aussi graduer notre ambition sur ce sujet en fonction de paramètres divers, le paramètre financier sera bien évidemment l'essentiel.

Je me félicite donc du renouvellement de cette convention et je souhaite qu'elle se poursuive dans le climat qui règne sur ce projet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que sur le projet qui a été avancé, il y a trois types d'équipements à mon sens. Il y a ce qui peut être sécurisé sur la piste actuelle où on aura nécessité de restaurer, de remettre à niveau et tout ce qui concerne les portiques et autres, c'est de la sécurité importante à réaliser. Il y a du développement avec une proposition de rallonger la piste et il y a aussi du développement un peu annexe avec des aménagements extérieurs et des projets qui vont jusqu'au restaurant. Ce sont les différents projets qu'il faut que nous arrivions à valider, puisqu'aujourd'hui, il n'y a eu qu'une présentation, c'est à valider et après il faudra cadencer le tout.

Sur la collaboration, on peut effectivement s'en satisfaire. On pourra toujours regretter que la CABA ait plafonné son intervention sur le fonctionnement de la ligne, mais sinon, c'est vrai que l'on partage l'idée que cette ligne est indispensable au Cantal, que ce soit pour le département, les entreprises ou même les Cantaliens. On ne le met pas suffisamment en avant, mais d'Aurillac, on va à Paris en avion, mais on va aussi beaucoup plus loin, puisque l'on a capacité à rejoindre d'autres lignes à partir d'Orly. C'est une ouverture sur le monde à partir de l'aéroport, donc c'est indispensable.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 4, un peu d'administration. C'est le règlement intérieur du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

4- Règlement intérieur du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) – Modifications**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FDAJ) a pour vocation de contribuer à lever les difficultés qui freinent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 ans jusqu'à la veille de leurs 25 ans et relève d'une compétence obligatoire du Conseil départemental. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Département ne délègue plus la gestion de ce fonds à la Mission locale d'Aurillac mais en assure la gestion en direct, nécessitant une actualisation de son règlement intérieur.

Sur 2024, 89 jeunes ont bénéficié d'une aide du FDAJ, majoritairement des hommes (62 %), en logement autonome (52 %), demandeurs d'emploi (73 %), sans ressources (55 %) et sans diplôme (43 %). Les motifs des demandes concernent essentiellement des aides à la subsistance et au permis de conduire.

Les principales évolutions de ce règlement concernent : le regroupement des trois commissions territoriales d'étude des demandes (Aurillac, Saint-Flour et Mauriac) en une seule commission départementale ; l'élargissement du public aux jeunes de 16 à 17 ans révolus en apprentissage et accompagnés par un service d'insertion ou socioéducatif ; l'instauration d'un montant plafond de ressources correspondant au montant du RSA en vigueur (personne seule ou couple) ; l'instauration d'un montant d'aide maximale par type d'aide (vie quotidienne, logement, mobilité, formation, santé, achat de vêtements ou équipements professionnels).

Le montant du fonds s'élève à 70 000 € avec une participation du Conseil départemental du Cantal inchangée de 33 000 €.

Aujourd'hui, il nous est demandé :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur du FDAJ qui sera appliqué à compter du 1^{er} avril 2025,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à le signer.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est un ajustement sur le fonctionnement du fonds, rien de particulier. Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 5, fixation du taux plafond pour les structures relevant de la protection de l'enfance. C'est toujours Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

5- Fixation du taux plafond pour les structures relevant de la protection de l'enfance pour 2025**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. En application du Code de l'Action sociale et des Familles, un objectif annuel d'évolution des dépenses doit être obligatoirement fixé aux établissements et services du secteur de la protection de l'enfance relevant du Département.

En effet, pour porter la campagne de tarification 2025 et arrêter un budget de fonctionnement avec ces établissements et services (les Maison d'Enfants à Caractère Social MECS, service technique de l'intervention sociale et familiale notamment), ce taux devient un taux directeur plafond dans le cadre du dialogue de gestion qui s'ouvre avec chacune de ces structures.

C'est dans ce but qu'il nous est demandé d'approuver la fixation du taux plafond pour les structures relevant de la protection de l'enfance à hauteur de 2 %, sans modifier les crédits précédemment votés sur le budget Enfance-Famille en décembre 2024.

Il nous est demandé :

- de fixer la part d'évolution des moyennes de reconduction pour les établissements et services du secteur de la protection de l'enfance n'ayant pas signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans la limite d'un taux plafond de 2 %. Ce taux s'applique pour l'ensemble des dépenses brutes, ainsi qu'aux recettes atténuatives. Ce taux pourra être individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement ou service.
- de fixer la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur de la protection de l'enfance entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 2 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM. Ce taux pourra être individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement ou service.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On prend en compte l'évolution de l'inflation pour donner les moyens de fonctionner. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement, le FSL. C'est le parallélisme avec le FDAJ tout à l'heure. C'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

6- Modification du règlement intérieur du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Président. Le FSL est une compétence obligatoire du Département. Géré en direct par nos services depuis janvier 2020, il permet principalement d'attribuer des aides individuelles aux ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées à l'accès ou au maintien dans le logement.

Ce fonds bénéficie de contributions annuelles des fournisseurs d'énergie et d'eau de la CAF, de la MSA, des Communes et de CCAS, des bailleurs sociaux en complément de la participation du Département à hauteur de 33 % soit 139 000 € sur un total de 420 000 €.

La mobilisation de ce fonds est en augmentation avec 818 ménages aidés en 2023 contre 906 en 2024.

L'intervention de ce fonds étant subsidiaire, cette révision du règlement intérieur précise les modalités de mobilisation et d'articulation de financements complémentaires au FSL et au droit commun, notamment accordés aux salariés du secteur privé par le dispositif national Action Logement (Garantie Visale, Mobili-Jeune, etc.) ou par les Caisses de retraites complémentaires, mutuelles, associations caritatives, CCAS, etc.

Effectivement, nous avons lors indiqué qu'Action Logement n'était pas suffisamment mobilisé pour les salariés du secteur privé, c'est pourquoi nous avons modifié ce règlement.

Il nous est demandé :

- d'approuver l'évolution du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et se prononcer sur tout document nécessaire à la mise en place de ce règlement et en particulier les avenants venant le modifier, les conventions de partenariat avec les organismes et collectivités souhaitant contribuer au Fonds.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Vous aurez compris que c'est un ajustement, c'est souligné, puisque ce règlement sert aussi de guide méthodo pour nos agents. On a effectivement eu l'opportunité d'aller mobiliser des Fonds d'Action Logement pour ceux qui pourraient en bénéficier.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 7 qui concerne les conventions relatives à la gestion du Revenu de Solidarité active. C'est Dominique BEAUDREY toujours qui nous le rapporte.

7- Conventions relatives à la gestion du Revenu de Solidarité active (RSA)

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Depuis la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009, deux conventions de gestion actualisent régulièrement les modalités de partenariat entre chacun des organismes payeurs (la CAF et la MSA) et le Département du Cantal, concernant l'instruction des demandes de RSA, le calcul et le paiement de l'allocation. Arrivées à échéance, elles doivent être renouvelées.

Conformément aux précédentes, ces nouvelles conventions de gestion du RSA : clarifient les compétences déléguées aux organismes payeurs ou conservées par le Département du Cantal ainsi que les éventuels coûts

induits ; précisent les modalités de transmission des informations entre les deux institutions ; définissent la politique de maîtrise des risques, des contrôles et de lutte contre la fraude au RSA. La convention liant le Département à la CAF indique en plus le montant de l'avance de 875 000 € de trésorerie faite en 2024.

Ces conventions entreront en vigueur à leur signature pour une durée de trois ans pour la convention CAF et quatre ans pour la convention MSA, avec un suivi annuel assuré par un comité de pilotage.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération :

- d'approuver la convention de gestion du RSA avec la CAF du Cantal ;
- d'approuver la convention de gestion du RSA avec la MSA ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est un rapport un peu technique. C'est surtout collaboratif, on règle effectivement notre avance, mais ce sont aussi des échanges d'informations, puisque sur le RSA, la particularité est que c'est nous qui le finançons, mais ce n'est pas nous qui le payons directement aux bénéficiaires, cela passe par des organismes, certains disposent d'informations que nous n'avons pas. C'est pour régler le bon échange et que nous soyons au juste droit.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 8, actualisation des dispositifs du Fonds Canal Animation et du Fonds Canal Animation Plus. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

8- Actualisation des dispositifs Fonds Cantal Animation (FCA) et Fonds Cantal Animation Plus (FCA +)

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Il vous est proposé l'actualisation des dispositifs du Fonds Cantal Animation et du Fonds Cantal Animation Plus. Ces dispositifs d'aides financières sont dédiés au tissu associatif cantalien (Amicale des Parents d'élèves, associations sportives, structures de nos aînés) et à l'animation culturelle, sportive, de loisirs et économico-touristiques du Cantal.

Il est proposé d'harmoniser et de fixer le montant de subvention minimum à 200 € pour le FCA et 1 000 € pour le FCA+. Les modalités et les conditions d'attribution de ces aides sont jointes au rapport. Dans le cadre du FCA+, le bénéficiaire doit apporter dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice du bénéficiaire le bilan technique et financier de la manifestation ainsi qu'une preuve d'affichage du soutien financier du Département lors de l'évènement.

Cette aide a un levier très important au niveau économique, puisque ces manifestations génèrent des flux financiers notamment dans le domaine touristique, d'où l'importance de pérenniser et d'avoir la capacité – parce que, là aussi, nous sommes dans l'optionnel – financière de pérenniser ces dispositifs que nous apprécions tous.

La Troisième Commission a émis un avis favorable et un avis conforme également de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Rapporteur. Nous en avons discuté sur le plancher du Fonds Cantal Animation, c'est 100 €, une erreur matérielle...

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, pardon, c'est exact.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce n'est pas 200 €, mais 100 €. Sinon, ce n'est pas un toilettage, on redéfinit les conditions de fonctionnement, d'autant plus qu'en cours d'année, on attend que la plateforme soit mise en place, mais les bénéficiaires devront effectivement déposer les demandes sur une plateforme, puisque nous dématérialisons le dépôt des dossiers.

Sur ce rapport, qui est purement administratif et de forme, y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix avec cette petite correction sur les 100 € de plancher. Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe maintenant au rapport 9, ce sont des attributions d'aides sur le Fonds Cantal Animation Plus. C'est Alain DELAGE.

9- Fonds Cantal Animation + : Attribution d'aides**M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. Le FCA+ départemental peut être attribué dans le cadre de l'animation d'associations à vocation culturelle, des manifestations éco-touristiques, des manifestations sportives et culturelles et de certaines manifestations sous maîtrise d'ouvrage publique.

Il est proposé d'arrêter l'attribution d'aides à trois manifestations pour un montant total de 15 500 €, à savoir :

- 7 500 € pour la Section nationale des Fermiers et Métayers de la FNSEA pour le Congrès de la Section nationale des Fermiers et Métayers à Aurillac ;
- 3 000 € à l'Association cantalienne des Utilisateurs de chiens de troupeaux 15 pour la 35^{ème} finale du Championnat de France des chiens de troupeaux sur bovins à Paulhac ;
- 5 000 € à l'association Chrétiens dans le Monde rural pour le festival Festi'Rural au Lioran.

Il est proposé d'attribuer cette aide financière du Fonds Canal Animation Plus aux trois bénéficiaires des manifestations pour un montant total de 15 500 €.

Une nouvelle attribution pour les manifestations et bénéficiaires n'ayant pas encore présenté de dossier sera proposée lors d'une prochaine séance.

Avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vous savez que, sur le FCA+, il y a deux types de manifestations : des manifestations qui sont pérennes, et après, on intervient en soutien aux manifestations qui génèrent de l'économie dans le territoire, qui sont ponctuelles. Ce sont des congrès, des rendez-vous particuliers qui font fonctionner l'hôtellerie, l'économie globale. Le dernier, par exemple, c'était le Congrès des Métayers et Fermiers qui s'est tenu à Aurillac durant deux journées.

S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

10- Convention pluriannuelle de partenariat 2025-2027 entre le Conseil départemental et le SDIS

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Comme je vous le disais dans mes propos liminaires, on ne peut pas transiger avec la sécurité des Cantaliens. Aujourd'hui, le SDIS est une force d'à peu près 850 sapeurs-pompiers volontaires, une centaine de professionnels, et nous avons une trentaine de personnels que l'on peut qualifier d'administratifs. Ce sont donc à peu près 1 000 personnes qui contribuent à assurer la protection des Cantaliens.

Pour ce faire, on a besoin de parcs immobiliers, de parcs roulants et de matériels divers. Aujourd'hui, sur un fonctionnement de SDIS, notamment au niveau des recettes, on a une difficulté, c'est que la contribution des Collectivités, que ce soit les Communes ou les Intercommunalités, est plafonnée – ça, c'est du réglementaire – à l'inflation. Exemple, sur le budget 2025, celle-ci va augmenter de 2,09 % sur l'ensemble du département. Le reste des recettes, c'est soit quelques recettes directes du SDIS parce qu'il y a convention avec les établissements hospitaliers. Il faut savoir que sur les lignes de SMUR que ce soit sur Saint-Flour ou sur Mauriac, ce sont des sapeurs-pompiers qui sont les chauffeurs des véhicules et donc la convention avec les établissements hospitaliers permet une rétribution du SDIS. On a également des financements qui arrivent lorsqu'il y a carence d'ambulances privées et que l'on est obligé de faire appel aux sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, des contributions sont versées au SDIS. Tout cela est défini de manière réglementaire.

Le fonctionnement veut que le reste du financement soit attribué par le Conseil départemental. Aujourd'hui, sur l'exercice 2025, on l'a voté lors du budget que nous avons adopté en 2024, on a validé une contribution en augmentation de 5 %. Dans la période, c'est un effort important, mais ces 5 %, il faut se dire qu'ils ne sont pas suffisants pour les besoins du SDIS parce qu'au-delà des ressources humaines qui est le budget le plus important sur le SDIS avec à peu près 1 000 personnels, il y a le matériel roulant. Avec l'inflation depuis le Covid, nous sommes passés sur les VSAV (Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes) de 64 000 € à 94 000 € et pour les camions feux de forêt, on est passé de 230 000 € à 360 000 €. Vous voyez les inflations que l'on a eues en l'espace de quelques années et l'espoir de voir rebaisser tout cela s'est envolé. On a donc un besoin d'investissement, de renouvellement important. Par exemple, demain, on va poser la première pierre du centre de secours d'Anglards-de-Salers parce qu'il y a nécessité de l'agrandir, de l'adapter. Ce sont des investissements importants à faire.

Précédemment, la convention que nous avons prévoyait une intervention, un soutien qui était défini en termes d'investissement, mais également une contribution sur le fonctionnement qui était calée schématiquement sur l'évolution observée au niveau des Collectivités. On aurait dû être à 2,9 %. On a souhaité aller un peu plus loin, et cela nous a amenés à arbitrer, notamment sur le renouvellement de la flotte de véhicules. C'est un travail que je voulais saluer, le travail qui est fait à la fois par Valérie SEMETEYS qui est Vice-Présidente du SDIS et à la fois par le Colonel qui s'affaire à la tâche. La proposition qui est faite sur la convention est de plafonner nos interventions en termes de fonctionnement, plutôt que de se limiter à l'inflation. C'est de dire que notre contribution sera attribuée dans un maximum de 5 % en fonctionnement et on s'autorise à apporter des subventions exceptionnelles pour l'investissement si besoin en était.

Il faut savoir que par rapport à toutes ces notions d'inflation et de coûts qu'il convient de prendre en charge, on a l'État, le Bureau de la Sécurité civile nationale qui est dans la droite veine de ce que nous fait le Gouvernement depuis quelques années, depuis deux ans, c'est-à-dire qu'il décide certains investissements, certaines dépenses, et il dit : « C'est à vous de payer, vous vous débrouillez ».

Aujourd'hui, je parlais du système d'alerte NexSIS que le ministère de l'Intérieur impose à l'ensemble des SDIS de France. Sachez que pour le Département du Cantal, c'est plus d'un million d'euros qui sont nécessaires pour mettre en place ce nouveau système. Il décide en même temps de dire... On a un système de communication au SDIS, qui est le système Antarès qui fonctionnait somme toute de manière satisfaisante, et, tout d'un coup, il se dit : « On va changer de système, on va passer sur un système qui est Réseau Radio du Futur ». Ce sont 500 000 € supplémentaires à dépenser, tout cela sur un laps de temps limité et sans se soucier de la capacité contributive des financeurs.

La convention qui vous est proposée, ce n'est non pas d'encadrer, mais de dire que l'on est capables d'aller au-delà de l'inflation dans la limite de 5 % et de s'autoriser, en fonction des projets et de la nécessité, à pouvoir attribuer un financement complémentaire.

J'en profite pour dire qu'au niveau de l'ADF (Assemblée des Départements de France), on ne reste pas les bras croisés, puisqu'actuellement, on a le ministère de l'Intérieur qui a convoqué un Beauvau de la Sécurité civile. On est toujours inquiets sur les Beauvau de la Sécurité civile, puisque cela se traduit souvent par des augmentations de dépenses à différents niveaux ou à des renforcements de dispositifs ou autres. On sollicite donc la mise en place de recettes supplémentaires et dans les solutions qui sont aujourd'hui listées, qui sont importantes, l'une pourrait concerner – je crois que l'AMF (Association des Maires de France) a donné son accord sous réserve de – le déplaçonnement de la contribution des Collectivités vis-à-vis de l'inflation. Les Départements, nous demandons la possibilité de mettre en place une taxe de séjour additionnelle mais ce n'est pas encore validé. Vous imaginez que, dans certains territoires très touristiques, la population touristique multiplie la population départementale et qu'effectivement il y a une corrélation facile à faire entre le nombre d'interventions et la population à l'instant T. Puisqu'aujourd'hui, sur le SDIS du Cantal, par exemple, 84 % des 10 000 interventions que nous effectuons sont pour des secours à personnes. Pour le Cantal, l'impact serait bien évidemment limité, puisque nous percevons à peu près 1,2 M€ de taxe de séjour sur le département, donc si la taxe additionnelle était de 10 %, cela ferait 120 000 €. C'est toujours satisfaisant dans un budget, mais on voit bien que ce n'est pas à la hauteur des besoins du SDIS.

Aujourd'hui, il y a la demande de prise en compte de la valeur sauvée, lorsque l'on va éteindre un incendie, lorsque l'on intervient rapidement, les gagnants de l'opération... Je parle d'un point de vue financier : il y a le côté moral du Cantalien qui va voir sa maison préservée ou autre, mais il y a surtout l'assureur qui de son côté va contribuer nettement moins à la restauration de ce patrimoine. L'idée est donc de dire : si les assurances contribuent... C'est la TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances) dont une partie est ciblée sur le financement du SDIS mais qui doit représenter sur le département du Cantal un peu moins de 20 % de notre contribution au SDIS. Peut-être que l'on pourrait mobiliser un peu plus les assurances sur le financement des SDIS ? Tout cela est sur la table aujourd'hui au niveau du ministère de l'Intérieur. On espère néanmoins qu'une solution sera trouvée pour nous permettre de financer ces services de secours.

Je reviens sur cette convention. Je ne sais pas si cela ouvre à débat, s'il y a des questions ou demandes d'informations complémentaires. Il n'y en a pas, je mets aux voix cette convention. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 11. C'est une convention de Pacte territorial France Rénov'. Cela regroupe l'ensemble des acteurs entre le Département et l'ensemble des Intercos. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

11- Convention de Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire du Cantal pour la période 2025-2027

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Ce nouveau Pacte Territorial est initié par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), il accompagne les territoires sur la politique de l'habitat. La convention tripartite proposée entre l'ANAH, le Conseil départemental et les neuf EPCI (Établissements Publics de Coopération intercommunale) identifie comme interlocuteur unique le Département mais garantit aux EPCI la possibilité de développer leur politique d'habitat et d'afficher leurs priorités d'intervention dans un dispositif similaire à celui qui est actuellement porté par les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat).

Le Conseil départemental sera maître d'ouvrage principal pour les missions d'animation, de mobilisation et d'information/conseil. Les différents Copils qui ont été portés par le Conseil départemental montrent l'importance et l'enjeu de ce dispositif, toujours initié par l'État. Les EPCI se sont également prononcés favorablement pour ce dispositif.

Si on fait un petit retour sur le contexte départemental, le département du Cantal, c'est un peu plus de 145 000 habitants, un vieillissement prononcé du nombre de propriétaires, un faible taux de naissances, une altitude moyenne de 800 mètres, ce qui nous classe au quatrième rang national – sur le plan énergétique, c'est un vrai sujet –, 100 000 logements (63 000 logements principaux), 76 % de propriétaires occupants, 12 % de vacance. En termes de priorités, les propriétaires occupants semblent incontournables. Les copropriétés sont également prioritaires à hauteur de 30 %. Il faut savoir que huit logements sur dix se situent à des niveaux d'étiquette énergétique inférieure à la classe C. Cela nous classe quatrième département qui possède le plus de logements énergivores, ce qui porte un peu notre dispositif en priorité.

Quatre grands enjeux ont été identifiés dans les différentes OPAH : l'amélioration de la qualité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la détection et l'amélioration des logements insalubres, l'identification et la sortie de la vacance.

L'action principale portée par le Département est la mobilisation des ménages par le biais de salons, de permanences dans les Maisons France Services. La mobilisation des professionnels est un enjeu essentiel, parce que là aussi, nos entreprises sont vieillissantes, les agréments ne sont pas tout le temps reconduits par les entreprises et on a du mal à trouver des artisans susceptibles de faire les rénovations énergétiques. On a donc une vraie mobilisation d'accompagner les territoires, parce que la compétence économique est portée par les EPCI.

Vous l'avez souligné à plusieurs reprises, c'est un projet important pour le Département, c'est un enjeu de cadre de vie, bien sûr de santé, de valorisation du patrimoine de nos habitants, c'est un enjeu économique et d'attractivité. Concernant la valeur économique quelques chiffres sur l'année 2024 : avec l'aide de ces dispositifs, nous avons rénové 1 759 logements sur l'ensemble du département, 20 620 000 € d'accompagnement qui génèrent 37 320 000 € de travaux sur le territoire. On est sur un enjeu essentiel d'attractivité de cadre de vie pour notre territoire, je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir.

Si l'on peut se donner un objectif dans cette convention, 32 % de nos logements sont classés passoires énergétiques. Si l'on veut ramener ces 32 % à 15 %, sur les 100 000 logements que compte le département, cela concerne 15 000 logements pour lesquels on pourrait donner une estimation de travaux à hauteur de 40 000 €. Ce sont environ 40 M€ par an de travaux générés, ce qui nous donnerait un objectif sur les 15 prochaines années pour retomber à un pourcentage égal à celui de la Région, à hauteur de 15 % de logements énergivores. Voilà un vrai enjeu à long terme qui est très transversal entre le social, la santé, l'attractivité et l'économie. À cela, on peut rajouter la vacance qui permet d'accueillir une nouvelle population et qui permet de prendre en compte la zéro

artificialisation qui nous est imposée. On n'est pas favorable au développement de la zéro artificialisation, mais cela accompagne ce dispositif.

Voilà la présentation de ce rapport qui a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je rejoins les propos de Gilles CHABRIER, c'est un dossier très important. Aujourd'hui, les entreprises ont moins de travail, les grosses entreprises, faute au niveau national, n'ont pas de chantiers, elles se reportent sur les petits artisans. Aujourd'hui, c'est vraiment un levier important pour nos entreprises locales de pouvoir répondre à ce genre de travaux, c'est très important.

Tu as raison de le souligner, Gilles, il y a plusieurs volets : social, économique. C'est vraiment un enjeu important. Je pense qu'il faut s'adresser aux organisations professionnelles patronales pour pouvoir leur donner les informations et aider les artisans à pouvoir répondre à ces appels à projets, d'autant plus que cela ne doit pas être simple du côté administratif. C'est très, très important de les aider.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

À l'occasion de ce rapport, je voudrais féliciter notre collègue pour son investissement et sa ténacité sur ce dossier. Pour avoir rédigé un rapport sur la rénovation thermique des bâtiments dans le cadre de ma fonction de parlementaire, j'ai malheureusement pu constater tout ce que vient de souligner notre collègue.

Je trouve que c'est une excellente idée que le Département puisse être très présent, en particulier sur les questions de coordination des différents acteurs, parce que c'est là que le bât blesse. Je ne vais pas rappeler que les règles du jeu changent quasiment tous les six mois et que nous avons une épée de Damoclès – je ne suis pas associé à cette décision, à ce vote – qui est la perspective d'interdiction de location des passoires thermiques qui sont malheureusement surreprésentées dans notre département, Gilles a donné les chiffres. Avant même d'imaginer accueillir, c'est déjà un sujet pour le quotidien de nos concitoyens, avec des sujets récurrents dans nos communes sur les logements vacants et autres qui nous désespèrent. S'il n'y a pas demain une initiative pour inciter les propriétaires à s'engager dans des travaux, ces logements vacants vont rester fantômes jusqu'à effondrement. C'est donc un vrai enjeu.

Il a bien fait de rappeler et Sylvie l'a dit, la question de l'économie, parce que le secteur du bâtiment aurait bien besoin d'un regain d'activité dans ce domaine. Bien sûr, il y a aussi l'enjeu social, parce qu'encore une fois, on ne peut pas se satisfaire qu'il y ait des passoires thermiques, mais force est de constater qu'en même temps que l'on a validé leur disparition, ce qui était sûrement un exercice intéressant pour notre conscience collective, on n'a pas avancé la première solution s'agissant du relogement des personnes qui les occupent. À cette heure, les occupants ne sont bien sûr pas menacés par ces mesures, mais le renouvellement des locataires sera demain obligatoirement impacté, de même que la vente de ces logements qui bénéficient d'un mauvais DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).

Encore une fois, je pense que le caractère social vaut que cela puisse faire partie de nos compétences, mais, même si c'était à la marge, c'est un sujet de première importance. J'en veux pour preuve le nombre de personnes que nous recevons dans notre permanence et qui, à l'issue d'un parcours du combattant, se trouvent désagréablement surprises par les résultats effectifs des concours auxquels elles pouvaient penser prétendre.

Il y a donc un gros travail à faire et je voulais encore une fois remercier notre collègue de s'impliquer dans ce dossier, en lui souhaitant beaucoup de courage. C'est un dédale et un serpent de mer, c'est très bien que l'on y soit.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais rebondir sur les propos de notre Député. Je crois que nous avons déjà évoqué les critères de classement des logements sur lesquels la loi ne nous favorise pas, puisque les critères d'isolation ne tiennent pas compte du bâti traditionnel auvergnat et cantalou. C'est un vrai sujet sur lequel il faudrait que la loi soit réformée, parce que l'on ne peut pas considérer que nos critères d'isolation sont mauvais partout, en particulier sur l'épaisseur des murs, et parfois, les orientations qui sont négatives, engendrent des classements qui ne correspondent pas à la réalité de l'habitat du Cantal.

Par contre, je voudrais me féliciter que cette dimension soit prise en compte partout par les EPCI, par les acteurs locaux et par le Département. Je crois qu'il y a effectivement un gros effort à faire sur la coordination des moyens, sur la clarté des systèmes et sur l'opération que l'on peut mener à ce niveau, à savoir aider les demandeurs. Je crois que c'est une bonne chose que le Conseil départemental soient la cheville ouvrière de ce dispositif.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Je voulais aussi rebondir. Dans le cadre de la Mission Logement et de la lutte contre l'habitat indigne, on voit de plus en plus, dans la Commission Mal-Logement, des situations qui arrivent, des situations dégradées. Il faut effectivement aider les propriétaires qui sont souvent âgés. Quand on leur demande de refaire des travaux, c'est très compliqué pour eux. Le Département est là aussi pour trouver des solutions.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Très brièvement, pour ne pas prolonger le débat, mais dans le droit-fil de ce qu'a dit Didier qui est très juste, le problème dans cette affaire est qu'il y a beaucoup plus de réglementaire que de législatif, c'est-à-dire que l'on décide d'une politique et les décrets, au fil des mois, changent les priorités : rénovation par geste, rénovation globale. Moi, j'étais un partisan de la rénovation par geste, parce que l'on connaît par expérience des bâtiments qu'un double vitrage viendrait agréablement améliorer, mais il y a une vision, une approche qui privilégie la rénovation globale qui est bien sûr intellectuellement satisfaisante, au bémol près que le coût de l'opération n'est malheureusement très souvent pas conforme aux revenus des personnes concernées.

Il nous appartient, au niveau national, d'essayer de faire en sorte que de la lisibilité s'installe et que des mesures s'inscrivent dans le temps, sans compter les réfections budgétaires parce que MaPrimeRénov' et les financements qui lui sont attribués font souvent l'objet de régulations et d'ajustements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Comme cela a été souligné, tout le monde parle de la transition énergétique, mais c'est quand même un foisonnement de démarches et autres qui n'étaient pas forcément très simples. Notre dispositif Cantal Rénov' est un service public qui était offert, gratuit, qui permettait de définir à tout un chacun ses besoins en proportion de ses moyens financiers avec notamment les espaces France Rénov' et les animations sur le territoire. Ce Pacte va effectivement nous permettre de coordonner l'ensemble de ces points d'information et les informations à diffuser. Point important : ce n'est pas une uniformisation de l'action des territoires, puisque chaque territoire garde bien évidemment les spécificités de ses interventions pour développer plus de locatif, pour être plus sur de l'adaptation de logements lorsque l'on a une population un peu plus âgée ou des choses de ce type. C'est en termes d'organisation pour l'information, parce que ce qui est essentiel – cela a été dit par tout le monde – c'est que, si

c'est un dossier prioritaire, il ne faut pas que l'on perde les Cantaliens dans la recherche d'informations, il faut que celle-ci soit coordonnée.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 12, c'est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel, le RIFSEEP. C'est Jean MAGE qui rapporte.

12- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé d'adapter la délibération relative au RIFSEEP pour tenir compte de l'évolution dans l'organisation des services des centres routiers départementaux qui sera effective au début du mois prochain. La nouvelle organisation des centres routiers prévoit dorénavant un chef de centre et un adjoint au chef de centre, cela remplacera les deux chefs d'équipe précédents. Cette réorganisation vise à améliorer l'efficacité, notamment pour assurer la gestion des intérim.

Pour accompagner cette réorganisation, des éléments de rémunération doivent être ajustés. Les adjoints aux chefs de centre percevront une nouvelle bonification indiciaire, une NBI de 15 points, soit 73,84 €, pour encadrer une équipe technique d'au moins cinq agents. Les chefs de centre verront aussi leur régime indemnitaire valorisé de 20 € par mois. Le delta de rémunération entre le chef de centre et son adjoint sera ainsi de 50 € mensuels et la bonification indiciaire sera attribuée rétroactivement à la date de prise de poste des adjoints, tandis que la revalorisation des rémunérations des chefs de centre prendra effet au 1^{er} avril 2025 et ce sans rétroactivité.

Il vous est proposé d'adopter cette revalorisation du montant de l'indemnité forfaitaire attribuée au groupe de fonctions C1, à savoir 390 € mensuels et de modifier en conséquence le montant de l'IFSE.

Il y a eu un avis favorable du Comité social territorial et un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est un ajustement. Il n'y en a pas, donc je propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un rapport concernant le transfert de l'activité de communication de Cantal Destination au Conseil départemental. C'est le rapport n° 13, c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

13- Transfert de l'activité communication de Cantal Destination au Conseil départemental

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans un objectif de professionnalisation des acteurs de la communication au sein du Conseil départemental, il a été proposé de regrouper l'ensemble des compétences au sein d'une même entité nommée « Mission Communication ». Pour finaliser ce regroupement, il est proposé de transférer les activités de communication de l'association Cantal Destination au Conseil départemental du Cantal. Ce transfert inclut la création de contenus, la gestion des réseaux sociaux et des sites internet, ainsi que les relations presse et

l'évènementiel. Cette évolution emporte également le transfert du personnel associé à cette activité, soit une personne. Il convient donc de créer un poste pour cet employé au sein du Conseil départemental.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président de reprendre les activités en lien avec la communication de l'association Cantal Destination vers la Mission Communication du Conseil départemental ;
- d'adopter la création d'un emploi correspondant, à savoir : un poste de chef de projet numérique ;

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est dans l'idée de mutualiser ce que l'on avait au niveau de Cantal Destination. Nous avons maintenant une personne qui est webmaster qui tenait à jour le site internet de Cantal Destination ou celui qui est au niveau régional, je ne sais plus, mais nous avons un site internet au niveau du Département. L'idée est que le webmaster soit en capacité de mettre à jour l'ensemble des sites de la Collectivité d'où l'intégration au niveau du service Communication, l'idée étant de travailler au niveau transversal de l'ensemble de la Collectivité et de ses satellites.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Il n'y en a pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au tableau des emplois, sur le personnel départemental. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

14- Personnel départemental - Tableau des emplois

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport classique à chaque Conseil départemental qui suit la vie de notre Collectivité. Il convient de procéder à des transformations de postes d'une part pour les besoins de service et d'autre part dans le cadre de notre politique de déroulement de carrière. On a 26 postes qui évoluent vers un grade supérieur dont 20 en catégorie C en lien avec les promotions internes et les avancements de grades et 17 postes en lien avec les mouvements internes.

Il convient également de supprimer un emploi contrat de projet et de créer un emploi permanent dans le cadre du transfert de l'activité communication de Cantal Destination auprès du Conseil départemental.

Il vous est demandé d'approuver les tableaux tenant compte des transformations d'emplois pour les besoins de services, de supprimer, de créer le poste et de transformer les emplois qui doivent l'être.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? C'est un rapport qui est très factuel, qui prend effectivement en compte les évolutions d'avancement et les créations de postes. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 15, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

15- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Nous devons prendre acte des décisions concernant les marchés publics. Vous avez les objets, les modes de passation, les montants, les identités d'attributaires, l'inscription budgétaire, les dates auxquelles ces dossiers ont été examinés en commission. Ce sont des prestations de viabilité hivernale, des sondages et études géotechniques, des fournitures différentes (graves émulsions et enrobés à froid, pneumatiques, émulsions), des fournitures de vêtements de travail qui ont fait l'objet de décisions prises par Monsieur le Président.

Nous avons un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ou autres ? Je n'en vois pas.

Il n'y a pas de vote puisqu'on doit prendre acte. Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport n° 16, compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président. C'est toujours Céline CHARRIAUD qui nous le présente.

16- Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci. Il s'agit de prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation d'ester en justice. Sur la période entre le précédent Conseil départemental et aujourd'hui, il y a notamment eu une décision du Tribunal administratif pour annuler un marché et auprès du Tribunal judiciaire pour un dossier pour des dégradations de biens appartenant à la Collectivité.

Il vous est demandé de prendre acte du compte rendu présenté dans ce rapport, avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? On peut souligner quand même que nous sommes sujets, comme bon nombre de collectivités ou autres, à un nombre de dégradations, de vols, de plus en plus important, d'agressions des personnels du Département, notamment au niveau du pôle social. Que ce soit les bénéficiaires RSA, que ce soit dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, la situation est de plus en plus tendue. Systématiquement, lorsqu'il y a des débordements, une suite est donnée par le Département auprès de la justice, comme nous le faisons d'ailleurs – j'étends la chose – au niveau des sapeurs-pompiers qui se font agresser lorsqu'ils vont secourir des personnes, qui sont de plus en plus agressés. Systématiquement, les consignes sont donc données pour qu'il y ait poursuite. On doit être intransigeants à ce niveau-là : ce qui est valable pour les pompiers l'est aussi pour les agents du Département. C'est vrai que les agents du Pôle Solidarité Départementale d'une manière générale sont les plus exposés, ainsi que les agents des services routiers.

Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je n'en vois pas. Comme le précédent il nous est demandé de prendre acte, je vous en remercie.

On passe maintenant au compte rendu sur les attributions déléguées à son Président, c'est toujours Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

17- Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Tout à fait. Depuis le dernier Conseil départemental le 29 novembre 2024, il y a eu une série de 10 décisions prises par notre Président, notamment concernant la souscription d'emprunts et des mises à disposition de locaux et de véhicules. Vous avez le détail de toutes les décisions dans le rapport.

Il nous est demandé d'en prendre acte, avec avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Étant donné qu'il est demandé d'en prendre acte, il n'y a pas de vote formel sur ce rapport. Y a-t-il des questions ou des remarques particulières ? Celui-ci est validé.

On passe au rapport suivant qui est une modification du règlement intérieur du Conseil départemental sur le fonctionnement de notre institution. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

18- Règlement Intérieur du Conseil départemental du Cantal - Modification

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé la mise à jour du règlement intérieur du Conseil départemental concernant les modalités de fonctionnement des commissions comme suit : Les commissions se tiendront au minimum une semaine avant chaque séance plénière ; Chaque commission est saisie des rapports entrant dans son champ de compétence et se prononce en exprimant un avis favorable ou défavorable et en proposant des amendements aux rapports et/ou aux projets de délibération, lesquels font l'objet d'une transcription écrite ; Les rapports de chaque commission sont présentés par leur Président à la Première Commission.

Il est proposé de mettre à jour les modalités de fonctionnement des commissions. Les éventuelles modifications prises en compte dans le cadre des commissions antérieures à l'envoi des rapports seront donc enregistrées à la suite des commissions.

De plus, il a été constaté une erreur dans la numérotation : au chapitre 1 - section 4, au « 3-2 Attributions des commissions », il faut lire 4-2.

Il est donc demandé d'adopter le règlement intérieur du Conseil départemental modifié tel qu'il est proposé.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Si ce n'est les éléments matériels d'erreur de numérotation dans les différents articles, l'idée est de simplifier le fonctionnement, notamment au niveau des commissions organiques qui étaient largement anticipées vis-à-vis des sessions, qui nous permettaient effectivement de pouvoir modifier les rapports. Ce qui est proposé, c'est finalement de modifier ces rapports en cours de session, si besoin en était, ce qui permet de limiter, de réduire les délais, le calendrier entre les commissions et la session.

Y a-t-il des remarques particulières ? Il n'y en a pas, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le règlement est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 19, les mandats spéciaux. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

19- Mandats spéciaux

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Conformément au Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré en juillet 2021 pour confirmer les règles d'attribution des mandats spéciaux en vue du remboursement aux Conseillers concernés des frais de transport et de séjour qui résultent de l'exercice de ces mandats.

Vous avez proposé à tous les Conseillers départementaux qui le souhaitent de vous accompagner au Salon de l'Agriculture à Paris qui s'est déroulé du 22 février au 2 mars.

La délibération qui vous est proposée a pour objet d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui ont participé pour la prise en charge des frais de transport et de séjour, étant évidemment précisé que le remboursement aura lieu sur la fourniture de pièces justificatives.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Simplement pour revenir sur le Salon de l'Agriculture qui est un évènement important, je rappellerais que c'est la plus grosse manifestation en France avec plus de 600 000 visiteurs. L'année où il y a le Salon de l'Automobile, c'est souvent le Salon de l'Automobile qui a le plus de fréquentation, mais le rendez-vous de la ruralité et des territoires ruraux, c'est véritablement au Salon de l'Agriculture.

On peut souligner l'excellence de l'agriculture cantalienne sur les savoir-faire d'élevage. On le retrouve sur l'ensemble des races et d'espèces puisque la race Salers et la race Aubrac ont bien évidemment gagné des prix, mais on a de nombreux éleveurs qui étaient représentés qui ont été sélectionnés dans leurs races respectives que ce soit des laitières ou d'autres races à viande sur le Salon de l'Agriculture, ainsi que les chevaux où on avait une représentation très forte, puisque l'on avait sept chevaux des quatre principales races. Nous, on n'a pas un berceau, si ce n'est la race auvergnate que l'on partage avec le Puy-de-Dôme, mais que ce soit pour les Comtois, les Bretons et autres, on a excellé dans les concours. Vous pouvez imaginer aussi le savoir-faire, puisque l'on a un jeune juge en Holstein, Monsieur DUPUY, qui est juge international et qui a jugé le concours Holstein, ce qui veut dire qu'ils sont reconnus. Il y a aussi tout ce qui est agroalimentaire avec de nombreux produits cantaliens qui sont proposés, de nombreux prix Médaille d'or et Médaille d'argent, que ce soit en fromage, charcuterie, vin, bière et autres.

Je tiens aussi à souligner le podium qui a été fait par les jeunes bouchers apprentis qui sont à l'Institut de Formation Professionnelle et Permanente d'Aurillac avec la première, la deuxième et la troisième place sur l'apprentissage des jeunes bouchers. Je crois que c'est à souligner, cela démontre effectivement que ce Salon de l'Agriculture, c'est toute la filière représentée : l'élevage, l'agroalimentaire et l'apprentissage des différents métiers. C'est important.

Voilà ce que je voulais souligner sur ce salon qui est véritablement un rendez-vous immanquable pour la France des territoires.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Je crois que vous avez tout dit, Président, mais je voulais me joindre à vous pour féliciter nos éleveurs et je pense que vous avez juste oublié les jeunes pointeurs.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les jeunes pointeurs et on peut souligner les lycées agricoles, en particulier celui de Saint-Flour qui est venu concourir dans le Trophée des Lycées, c'est important aussi.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'approuver. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 20 qui est la fixation pour 2025 des droits d'enregistrement et de taxe de publicité foncière. Ce sont les droits de mutation à titre onéreux. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

**20- Fixation pour 2025 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière
sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers****M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Oui, merci. Pour les Départements, l'assiette des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a connu une hausse constante entre 2015 et 2022 avant de chuter à partir de 2023. En 2024, cette baisse s'est confirmée et le niveau de l'assiette s'approche celui de 2016, soit une baisse de 33 % sur la période 2023-2024. Pour le Département du Cantal, cette baisse s'est traduite par une perte de recettes de 6 M€ en 2023 et 2024 avec un montant porté de 18 M€ à 13 M€.

Cette situation fragilise les équilibres budgétaires de tous les Départements et remet aussi en cause les dispositifs de péréquation dont bénéficient les collectivités les moins servis par ces recettes.

Aussi à titre transitoire et face à ces difficultés, la Loi de Finances pour 2025 permet aux Départements de relever le taux des droits de mutation à 0,5 % pour une durée de trois ans. Pour ce qui concerne notre Département, ce taux serait porté de 4,5 % à 5 %, en précisant qu'il ne s'appliquerait pas aux primo-accédants.

Il est donc proposé d'augmenter ce taux car le Conseil départemental du Cantal perçoit entre 40 % et 50 % de ses recettes DMTO au titre non pas de son imposition locale, mais au titre de la péréquation. Il apparaît donc cohérent d'afficher dans le Cantal le même taux que dans les Départements qui nous versent une partie de leurs prélèvements.

Cette augmentation, si vous la votez, engendrera, par exemple, pour une transaction de 150 000 €, un surcoût de 750 €. Ce nouveau taux entrerait en vigueur le 1^{er} mai de cette année.

Ce projet de rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

Simplement pour revenir sur l'importance de la péréquation, actuellement ces droits de mutation représentent à peu près 13 M€ sur le marché immobilier cantalien et imaginer que, dans le même temps, parce que nous avons été la strate de collectivités, la seule strate départementale, à faire une péréquation horizontale. Cela n'a pas été très simple, il a fallu quelques années et quelques combats menés au sein de l'ADF pour que nous versions... Lorsque nous avons 13 M€ de recettes, on contribue, on a un écrêtement qui va dans un pot commun qui représente à peu près 1,9 milliard lorsque tout va bien au niveau national et ce 1,9 milliard est réparti entre

différentes fractions, notamment une qui est intéressante pour nous, la dernière arrivée, sur les Départements ruraux. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes bénéficiaires en termes de DMTO de péréquation de l'ordre de 11,5 M€ à 12 M€, d'où l'importance de cette péréquation. C'est vrai que ces dernières années, notamment l'année dernière, notre fameuse caisse de péréquation, face à la chute de recettes, n'a été alimentée qu'à hauteur de 1,4 milliard. Au niveau du Cantal, nous n'avons pu que constater une baisse de l'ordre de 800 000 €. Nous avons donc tout intérêt à ce que les Départements où le marché immobilier est dynamique, donc les Départements urbains, augmentent leurs taux de DMTO, ce qui permet d'alimenter cette caisse de péréquation. Il est tout à fait logique que l'on applique cette progression qui a été quasiment imposée par l'État au vu de son fonctionnement et des transferts de charge qu'il nous fait depuis quelques années.

Vincent DESCOEUR

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Dans le droit-fil de ce que tu viens de dire, je voudrais rappeler que c'est incontournable pour nous d'être des Départements qui font le choix de saisir cette possibilité de revalorisation, parce que, comme tu l'as fort bien dit, la question de la péréquation, que tous les Départements n'acceptent d'ailleurs pas avec enthousiasme, puisqu'il y a des Départements qui ne vont pas relever ces taux au motif qu'ils ne veulent pas contribuer...

C'est très important pour nous de faire partie de ceux qui saisissent cette possible augmentation de ressources, sans quoi ce serait de nature à remettre en cause les dispositifs de péréquation. Avant de solliciter la contribution des autres Départements, les observateurs s'inquiètent de savoir si l'on utilise tous les leviers qui sont à notre disposition.

Jean MAGE a rappelé que le produit avait diminué de 6 M€. Pour resituer un peu dans son contexte, j'ai l'habitude de le rappeler mais lors d'un des derniers budgets que j'avais eu le plaisir de constituer en tant que Président, nous nous étions réjouis de nous approcher des 9 M€. Autant vous dire que si on en était restés à ce stade... En rythme de croisière, si je peux m'exprimer ainsi, on avait un produit de 7 M€. Quand on voit les difficultés qui se profilent, autant dire que, si on n'avait pas 13 M€ aujourd'hui, on serait dans une impasse. C'est la seule ressource sur laquelle on a la main, donc c'est important, malheureusement, de se résigner à faire le choix d'une augmentation, avec tout de même, cela a été important au niveau du débat au Parlement, la dérogation faite s'agissant des primo-accédants. À l'heure où l'on réfléchissait aux prêts à taux zéro, on était curieux, dans le même temps, même si tu l'as relativisé, de décider d'une charge complémentaire à la première acquisition. Le revers de la médaille, comme c'est indiqué dans le rapport, c'est que cette hausse de taux ne sera pas synonyme pour nous d'une ressource très importante.

Encore une fois, on n'a pas le choix, parce que, si l'on veut s'assurer du maintien dans le temps des dispositifs de péréquation, il faut faire la démonstration que nous-mêmes utilisons tous les leviers qui sont à notre disposition.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous arrivons au dernier rapport, un rapport important aussi qui est l'autorisation d'engager et de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les anciens haras nationaux, propriété dont nous disposons à Aurillac de 9 ha et quelques. C'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

21- Autorisation lancement Appel à Manifestation d'Intérêt - Les anciens Haras Nationaux

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Effectivement, le Département est propriétaire des anciens haras nationaux d'Aurillac. Cela représente un ensemble foncier d'une superficie de 9,4 ha comprenant divers bâtiments et équipements à vocation équestre, des bâtiments d'administration et d'habitation qui datent de 1983.

Le Département du Cantal souhaite céder ce bien pour qu'il y soit réalisé un projet de développement de services : économiques, immobiliers ou encore équestres pour lequel l'acquéreur aura été sélectionné au vu du projet qu'il aura établi librement dans le respect des normes législatives et réglementaires. Le Département du Cantal souhaite conserver 5 000 m² sur la superficie totale ou à défaut l'acquéreur devra proposer une solution foncière alternative.

Bien que le Conseil départemental ne soit aucunement contraint par une quelconque obligation de publicité et de mise en concurrence, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt et de mettre ainsi en compétition plusieurs acquéreurs potentiels et ce, dans l'objectif que la vente se fasse au meilleur prix et qu'elle porte le projet le plus intéressant possible.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, mais vous ne manquerez sans doute pas de compléter, c'est un dossier important et qui ira bien au-delà du Département, puisque la Mairie d'Aurillac ou la Communauté d'Agglomération ont sans doute des remarques à effectuer et que nous sommes tenus de respecter les documents d'urbanisme, notamment les droits de préemption.

En tout cas, cette autorisation de lancement d'appel à manifestation a reçu un avis favorable de la Première commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je l'ai évoqué avec vous, Monsieur le Président, la Communauté d'Agglomération a mené une étude sur les zones d'activités économiques et le site de Tronquières, que ce soit sur les terrains propriétés de la Ville, donc Berny, le terrain en dessous (4 ha pour la Ville et 4 ha pour l'Agglo). On serait intéressés par une partie des terrains dans la logique de constituer des zones d'activités économiques, parce qu'à cet emplacement, c'était la poursuite de la zone de Tronquières qui est maintenant pleine. En tout cas, on répondra à cet appel à manifestation d'intérêt sur cette partie de 4 ha qui sont aujourd'hui des prés et qui ne sont effectivement pas classés en activité économique, mais en activité touristique.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Dans le droit-fil de ce que tu as dit dans tes propos introductifs, je pense que, sur cette question du site des haras, l'idée de lancer un appel à projets est tout à fait bonne, mais je pense que le Département ne doit pas s'interdire lui-même de porter un projet. Je garde un regret : lorsqu'il s'est agi de réaliser le bâtiment actuel de l'École départementale d'équitation, j'avais sollicité la Mairie d'Aurillac – il s'agissait d'un prédécesseur et anté-prédécesseur – en imaginant que la réalisation puisse se faire du côté des haras. À l'époque, la suppression des Haras n'était pas prononcée, mais il y avait de vraies incertitudes sur son avenir. Je pense que l'environnement serait plus favorable si ce bâtiment avait pu se réaliser en face, parce que cela aurait permis de réfléchir plus facilement à une mutualisation des équipements. Ce n'est qu'un regret.

Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir ce que peuvent devenir ces terrains. J'entends la remarque de Pierre MATHONIER, mais je pense en même temps que le Département peut lui aussi porter des projets, y compris

sur des sujets dans lesquels on est en pole position. On investit aujourd'hui sur le Pôle Microbio, donc je pense que, sur des sujets comme ceux-là, il ne faut pas que l'on craigne de solliciter un peu tous ces acteurs pour voir de quelle manière... Cela peut aussi peut-être répondre à des collectivités qui auraient des initiatives, rien n'est fermé, mais je pense que nous, sur nos terrains, on doit aussi ne pas craindre d'avancer des perspectives, en relation étroite d'ailleurs avec les partenaires qui seraient intéressés ou qui pourraient être les premiers bénéficiaires.

Je pense que c'est une bonne idée que de recenser tous les projets pouvant exister, mais – tu l'as précisé, mais il faut le rappeler – l'idée est aussi de faire, nous, le choix de la bonne orientation de ces terrains. Il ne faut pas craindre d'être ambitieux. De toute façon, cela ne se fera pas seul, parce qu'il y a tout un tas de questions qui rentreront en jeu, notamment les questions de constructibilité ou non de ces terrains, sur lesquelles il faut que l'on soit très clairs avant même que l'on soit amenés à faire des choix.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

C'est un projet important, parce que ce sont plus de 9 ha, même si nous savons qu'au niveau du Département, que nous avons des besoins propres, on se le dit toujours en réserve. Pour le reste, il y a deux particularités : on a à la fois du foncier et de l'immobilier, donc c'est un sujet qui est à traiter globalement. L'objectif est de faire un recensement, comme le disait Vincent DESCOEUR, sur les projets potentiels sur le site. Nous conduisons aussi une réflexion sur des projets qui pourraient être portés ou accompagnés par le Département sur tout ou partie du domaine. Ce qui est important à noter, mais je crois que je l'ai dit, c'est que c'est un recensement, ce n'est pas conclusif, mais c'est vrai que beaucoup de personnes en parlent. C'est vrai aussi que, pour nous, le Département, c'est quand même un centre de coûts importants aujourd'hui. On se doit donc de se poser la question, parce que c'est aussi un potentiel important en termes de développement pour le bassin aurillacois, mais pour tout l'ensemble du Cantal, parce que disposer de 9 ha d'un seul tenant en pleine ville, on imagine tout le potentiel que l'on peut avoir sur ce domaine.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je serai très, très attentive à tout ce qu'il va se passer sur ce terrain, puisque c'est sur mon canton. Je serai très, très vigilante à ce qui va y être fait.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais rappeler l'histoire et féliciter nos prédécesseurs, puisque, quand ils l'avaient cédé aux haras nationaux, il y avait une convention dans le passage comme quoi, si l'activité équestre ne perdurait pas, les terrains revenaient au Conseil départemental. Je trouve que cela doit nous inciter à la prudence et à veiller à ce que l'on fait quand on est sur des acquisitions foncières ou des ventes foncières. En tout cas, c'était remarquable, parce que, comme le dit le Président, 9 ha vraiment dans Aurillac – on peut le considérer comme cela – c'est assez remarquable.

Pour autant, c'est quand même assez compliqué d'envisager que, sur 9 ha, on trouve une activité cohérente d'un seul tenant, sur une destination qui était très particulière. J'ai vécu la construction des Haras nationaux dans les années 80, c'était assez remarquable. Mais qui, à part un opérateur de l'État à l'époque, pouvait le faire ? Très peu de sociétés ou très peu d'intervenants.

Se posent aujourd'hui certainement les mêmes problèmes, c'est de trouver un projet qui tienne la route, qui soit concevable à cette échelle. Il faut effectivement lancer cette procédure pour que l'on voie s'il y a des gens, des sociétés ou des intervenants intéressés par la totalité du lot ou une partie, en tout cas capables de monter un projet

qui tienne la route, qui soit viable et pérenne, parce que je crois que c'est vraiment cela et que l'on ne se retrouve pas dans une situation compliquée dans quelques années, comme cela peut exister parfois.

Ne cédon pas aux sirènes, gardons la capacité d'agir en interne, comme l'a dit Vincent. Il faut que l'on garde cette capacité, mais le plus ennuyeux serait de céder à la découpe en petits morceaux cet endroit qui est quand même assez remarquable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je crois qu'il faut être clair sur ce recensement : on parle d'un projet d'une capacité, cela peut être une juxtaposition de projets, le tout étant d'avoir une cohérence sur le site. S'il y avait un projet qui pouvait englober la globalité avec une forte valeur de développement pour le territoire, nous serions enthousiastes. Mais au vu de la taille et de la diversité du domaine entre le bâti et le foncier, on peut imaginer qu'il y ait plusieurs projets. Le tout est qu'il y ait de la cohérence, il faut que ce soit porteur en termes de développement pour le bassin et pour le Cantal.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour revenir sur mes propos, il a été mené au sein de l'Agglo une étude sur les capacités de développer des zones d'activités économiques, puisque l'on va finir par ne plus avoir de mètres carrés disponibles pour les activités économiques. Ce travail a été fait pendant deux ans, a bénéficié d'un certain nombre d'ateliers, de concertations et on a recensé tous les lieux possibles avec une contrainte de respecter l'étalement urbain. Le choix qui a été préconisé sur les zones d'activités économiques, c'était que ce soit *intramuros* sur la Commune ou à proximité, puisque c'est aussi la demande des entreprises que d'avoir des terrains constructibles sur des espaces disponibles et qui permettent de bénéficier d'une proximité avec leurs prestataires ou les moyens de transport.

Ce qui est ressorti, c'est que, pour qu'une zone d'activités économiques soit viable, il faut qu'elle ait une certaine dimension. Dans le travail qui a été fait sur cette partie de la ville et la continuité de la zone d'activités de Tronquières, là où il y a le Village d'entreprises, l'entreprise Europe Service, c'était de dire que cette partie de la ville pouvait être consacrée à une activité économique. Il a été notamment évoqué la destination de ces 12 ha, puisqu'il y a 4 ha sur Berny et 4 ha en retour de propriété à l'Agglo suite à leur mise à disposition aux Haras. Sur les 9 ha, 4 ha pourraient faire une continuité pour avoir un projet de zone d'activités économiques cohérent. C'est l'esprit.

J'entends qu'il peut y avoir divers projets, tout à fait d'accord. Le mitage n'est jamais souhaitable, mais à partir du moment où un projet peut être cohérent, cela peut avoir du sens. La difficulté que l'on va avoir, c'est de répertorier des zones d'activités économiques. On s'aperçoit qu'entre les contraintes environnementales, la lutte contre l'étalement, les besoins des entreprises qui peuvent être très soudains, c'est difficile de trouver des zones d'activités. La volonté de tous les élus, c'est de permettre cette activité économique dans des conditions favorables aux entreprises. C'est ce travail qui a été réalisé, c'est pour cela que, sur cette partie de terrains, cela pourrait être une zone d'activités économiques.

Pour répondre à Monsieur DESCOEUR, c'était bien dans l'esprit de plutôt flécher sur des activités liées au PEM2i, qui pourraient faire une réserve foncière pour avoir des entreprises qui ne puissent pas se localiser à proximité du site, mais qui soient une extension de leur activité.

Dans cette partie de la ville, il y a l'aéroport, il y a des hectares disponibles autour du rond-point de Tronquières, donc il faut que l'on ait une cohérence d'ensemble, parce que ce n'est pas souhaitable d'avoir de l'habitat à cet endroit. C'est pour cela que ces terrains ont été préfléchés, mais c'est encore au stade de réflexion.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ?

Effectivement, aujourd'hui, on le sait, vous l'avez dit, les mètres carrés sont rares, mais on peut regretter effectivement... Je ne gère pas les dossiers de la CABA, je ne suis pas très bien, mais je crois qu'il y avait une réserve importante sur Esban et sur le parti de l'aménagement, il a été validé le fait de réduire celles utilisables pour les entreprises. Je trouve cela un peu dommageable, parce que le terrain économique va effectivement être rare.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Sur la partie Esban 2.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, Esban 2.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

50 ha ont été plantés. En revanche, les contraintes environnementales font que la surface disponible, qui sera quand même disponible, peut-être à peu près équivalente à 10 ha, parce qu'après, il faut restituer des zones humides, c'est très délicat. En tout cas, dans les zones d'activités économiques pressenties, cela rentrera aussi dans ce cadre. Là, c'est plus facile, puisqu'elles sont déjà classées économiques.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

J'entends une zone économique, mais vous avez aujourd'hui une friche pas loin d'ici où vous avez dépollué et vous ne savez pas ce que vous allez mettre dessus.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pierre MATHONIER, vous avez le droit de réponse.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Vous m'avez proposé une activité agricole dessus, c'est 9 000 m², c'est presque un hectare, donc c'est sous-dimensionné par rapport à la problématique des terrains d'activités économiques qui nécessite une réflexion *a minima* sur 25 ou 35 ha.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport... Pardon, Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Juste pour compléter, Président, et dire effectivement l'intérêt de ce site et la globalité du site. S'il doit y avoir une valorisation quelque part économique d'une partie du foncier, je retiens et préconise qu'il y ait une réflexion globale. On a le bâti qui pourrait rester « à la traîne ». La concertation entre les différents acteurs me paraît intéressante pour qu'il y ait une valorisation de l'ensemble du site et que l'on ne se retrouve pas, nous, avec un petit caillou dans la chaussure avec du bâti qui ne serait pas valorisé.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Aujourd'hui, c'est un potentiel de développement économique, mais il ne faut effectivement pas que cela devienne un caillou dans la chaussure sur du résiduel, cela paraît évident.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole – je n'en vois pas –, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous en avons terminé de cette session, je vous en remercie.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 21 mars 2025 adopté par l'Assemblée départementale le 20 juin 2025.

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature of Bruno Faure, featuring a large, stylized 'B' and 'F'.

Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature of Pierre Mathonier, consisting of several overlapping loops.

Pierre MATHONIER